QUÉ NOUVELLES À FAGNON ?
Numéro 13 - Hiver 2020

Les fêtes de fin d'année et ses retrouvailles joyeuses en famille ou entre amis arrivent, il est difficile de ne pas penser à la situation sanitaire que nous traversons et les contraintes qu'elle nous impose.

Les commerces rouvrent, mais parfois fragilisés, plus que jamais il faut privilégier nos achats locaux. N'oublions pas ceux qui devront encore patienter, les acteurs de notre vie associative et ceux d'entre vous qui n'ont pas encore retrouvé le chemin du travail.

De nombreuses manifestations ont dû être annulées dans le village par Fagnon Loisirs et le repas de nos seniors par la Municipalité.

Que l'année 2021, soit pour chacun d'entre vous placée sous le signe d'un retour à l'essentiel, de la joie, de la convivialité, du partage et de la solidarité, auprès de celles et de ceux qui vous sont chers.

Belles fêtes à tous !
Prenez soin de vous et de vos proches.

26 novembre 2020

Et si on s'organisait entre voisins ?

VOISINS SOLIDAIRES
Les bons côtés d'être à côté

Nous faisons face à une situation totalement inédite et sur une période qui risque d'être longue. La vie quotidienne des Fagnonnais est fortement impactée et en particulier celle des plus fragiles.

Comment vont se nourrir les personnes âgées qui sont les plus fragiles et qui prendraient des risques à sortir ?

C'est un enjeu crucial, vital ! Il s'agit de la survie de nos aînés (dénutrition, affaiblissement, encombrement des urgences, ...).

Le voisinage devient une ressource précieuse et indispensable pour assurer à nos aînés une «continuité de vie».

Un voisin solidaire peut faire, en même temps que ses courses, celles de sa voisine âgée ou handicapée. Il peut, en respectant scrupuleusement les règles barrières, lui déposer ses courses sur le paillasson, prendre de ses nouvelles à distance ou par téléphone, la rassurer...

Il est indispensable de se mobiliser, sinon nous subirons une double crise sanitaire : celle du COVID-19 et celle de la vulnérabilité de nos aînés.

Vous pouvez sauver une vie...

Merci de tout cœur.

Sommaire

Plan Local d'Urbanisme 2
Conseil municipal en ligne 3
Daniel fait du rab 3
Elections municipales 2020 3
Site internet de la commune 4
Notre personnel communal 4
Numérotation des habitations 5
Optique fibre ! 6
La rénovation de l'église 6
Nouvel hôte à la cime du clocher 8
Arbres fruitiers 9
Rentrée des classes «bis» 9
Distribution de masques à l'école 10
Défibrillateur 10
50 ans du décès de Charles de Gaulle 11
Rue Perpère 12
Belote 14
Salade au Lard 14
Brocante 14
La Fagnonnaise 15
Jus de pomme 15
Activités sportives 16
Annulation des manifestations 16
Feu d'artifice du 13 juillet 16
Course cycliste des cinq villages 17
Cadeaux de fin d'année 17
Cérémonie du 11 novembre 18
Obus sur le chemin 19
SDF allemand 19
Etat civil 20

Plan Local d'Urbanisme

La commune de Fagnon était dotée d'un document d'urbanisme dénommé Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis le 16 juillet 1992. Ce document n'avait pas fait l'objet de modification depuis lors. Au fil des années et des lois nouvelles, le POS était devenu obsolète dans sa forme et dans son contenu, à tel point qu'une loi (ALUR de 2014) a prévu de le rendre caduc à la date butoir du 27 mars 2017.

Le conseil municipal de Fagnon a décidé d'engager les études et la procédure visant la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui a été approuvé le 19 juin 2020 par le conseil municipal. Il est aujourd'hui en vigueur et il couvre la totalité du territoire communal.

Le Plan Local d'Urbanisme n'est pas un simple instrument de planification qui fixe les règles de l'utilisation des sols dans la commune. C'est un document prospectif qui définit les grandes orientations de Fagnon pour l'avenir dans un souci de développement durable. Il entend répondre au mieux aux besoins des populations actuelles et sans conséquences négatives pour les générations futures. Il prévoit, dessine et organise le village de Fagnon de demain.

Le P.L.U. définit les règles d'aménagement et le droit des sols, en indiquant par exemple les formes que peuvent prendre les constructions, les zones devant rester naturelles, forestières ou agricoles, les zones réservées pour les constructions futures, les emprises destinées à des équipements futurs, etc.

Le P.L.U. s'impose à tous, particuliers, personnes privées ou publiques, administrations, etc. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol, comme par exemple les permis de construire ou les déclarations préalables.

Son contenu est défini par le Code de l'Urbanisme.

«Le plan local d'urbanisme comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation et un règlement.

Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. Il est accompagné d'annexes.»

LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Sur la base du PLU entré en vigueur et par délibération du 23 octobre 2020, le conseil municipal de Fagnon a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLU.

Il s'agit des zones dénommées avec les lettres U et AU dans le règlement du PLU.

Dans l'emprise de ces zones, ce DPU permet à la commune de Fagnon d'acquérir en priorité, si elle le souhaite et dans un but d'intérêt général, un bien immobilier.

OÙ CONSULTER LE PLU ET LE DPU ? OÙ SE RENSEIGNER ?

Le PLU est en consultable sous forme «papier» en mairie de Fagnon mais aussi sur le site national du Géoportail de l'Urbanisme :
www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

La délibération sur le DPU était affichée en mairie durant un mois et elle est consultable, également en mairie, avec son plan annexé.

Pour tout renseignement complémentaire, la mairie de Fagnon reste à la disposition du public.

Merci à Séverine Lazuckiewiez
Urbaniste O.P.Q.U.
B. E. DUMAY 08200 SEDAN

Séverine Lazuckiewiez (urbaniste), Daniel Martinot, Michel Neveux (commissaire enquêteur)

Daniel Martinot, heureux de clôturer le PLU avant la fin de son mandat

Conseil municipal en ligne

vendredi 3 avril 2020

Pendant le premier confinement et en attendant le deuxième tour des élections municipales, l'équipe devait se prononcer sur quelques sujets. A cette occasion Daniel Martinot a mis en place un conseil municipal en visio-conférence avec l'aide de Mathieu Carret.

Daniel fait du rab

Daniel Martinot, maire de Fagnon du 23/03/2014 au 4/07/2020

Daniel pensait profiter de sa famille et retrouver sa bicyclette après le deuxième tour des élections Municipales du 22 mars, le COVID a tout figé.

Il est passé par toutes les étapes : concitoyen, conseiller, adjoint et maire. Mais le mandat de maire est celui qui a le plus profondément passionné Daniel. Il l'a investi avec beaucoup de disponibilité, de mobilisation, de dévouement, au service de tous nos concitoyens. Il l'a mené sans esprit partisan, animé de la volonté indéfectible de servir l'intérêt général, le bien public, préoccupé du développement de notre village et de la qualité de vie de ses habitants.

Daniel a accompli de belles réalisations (Accès PMR, Plan Local d'Urbanisme, réfection de la toiture de l'église...) et a su nouer des liens avec les différentes communes voisines, ainsi qu'Ardenne Métropole.

La nouvelle équipe te remercie et te souhaite une retraite bien méritée.

Nous remercions également tous les élus de l'équipe de Daniel.

Coralie Durand et son équipe.

Elections municipales 2020

samedi 4 juillet 2020

Après avoir été complété d'un seul siège lors du second tour du 28 juin, le conseil municipal a élu son nouveau maire samedi 4 au matin à la salle polyvalente de façon à respecter le protocole sanitaire prescrit.

Sans surprise, c'est Coralie Durand, antérieurement troisième puis deuxième adjointe qui endosse l'écharpe de première magistrate de Fagnon. Elle l'a emporté à l'unanimité des onze participants; tout comme Guy Fesson premier adjoint et Frédéric Deltombe second adjoint.

Premier tour des municipales dimanche 15 mars 2020

Deuxième tour des municipales dimanche 28 juin 2020

Election du Maire et adjoints
Les commissions municipales samedi 4 juillet 2020

De gauche à droite :
Gérard GUILLIN, Bruno ALEXANDRE, Frédéric DELTOMBE, Caroline LALLEMENT, Stéphane LLINARES, Coralie DURAND, Elodie VAIREAUX, Bertrand JACQUEMART, Guy FESSON, Stéphane JOUART, Prisca PIERMÉE.

Site internet de la commune

F@gnon, c'est net !

Reprenant après une longue interruption l'initiative personnelle de Thierry Blain et après une petite parenthèse de page Facebook, le village est désormais de nouveau doté d'un site Internet.

Dénommé «fagnon.net», celui-ci est webmasterisé par Frédéric Deltombe, second adjoint au maire.

Il ouvre de nombreuses rubriques utiles et agréables. Il offre en outre de multiples degrés de convivialité et d'ergonomie. Un questionnaire «papier» en boite à lettres a permis de sensibiliser les Fagnonnaises et Fagnonnais à l'usage de leur nouvel outil.

Tendant à terme vers le «zéro papier», il laisse aux personnes non équipées informatiquement ou insuffisamment familiarisées avec cette technique la possibilité de recevoir la version imprimée du «Qué Nouvelles» ?

Votre avis est le bienvenu sur www.fagnon.net; bon surf !

Un nouveau site pour s'informer et échanger en temps réel.

Afin d'apporter votre contribution aux publications numériques sur le site ou papier dans ce bulletin, il y a un article **«Interview pour publier un article»** sur www.fagnon.net. Vous trouverez un formulaire avec une série de questions qui permettront de rédiger un article.

En fonction de votre sujet, certaines rubriques ne seront peut-être pas adaptées, mais le but est de "coller" à la majorité des événements de la vie de la commune.

A la fin du questionnaire vous avez la possibilité de joindre des images pour illustrer votre article.

Après rédaction, l'article vous sera soumis avant publication.

Contact :

webmaster@fagnon.net

www.fagnon.net

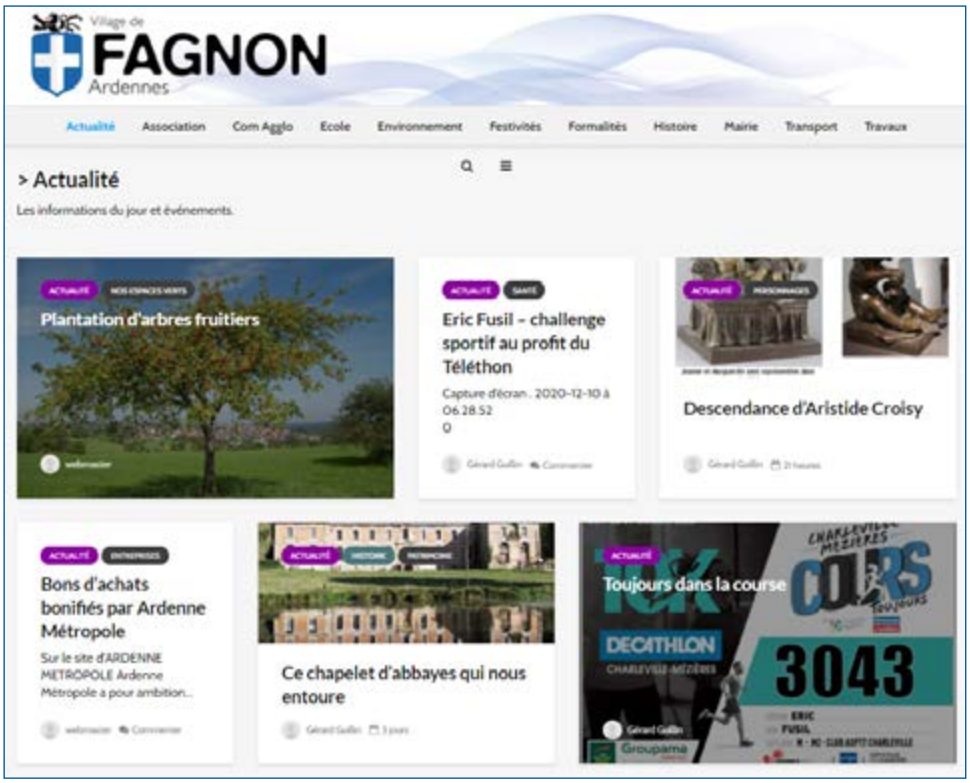

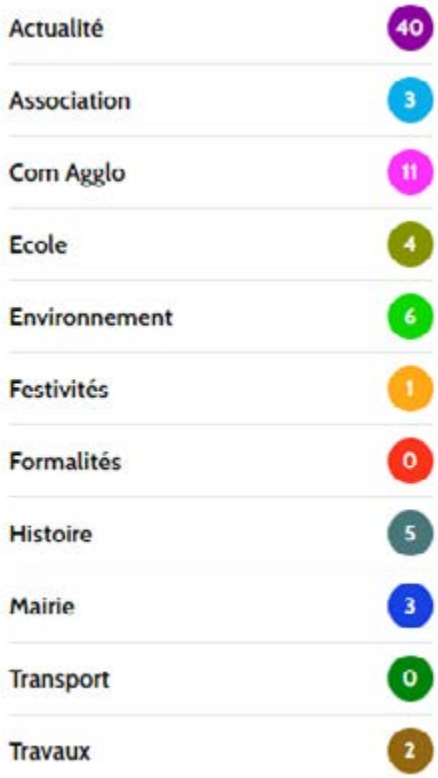

Notre personnel communal

mercredi 9 décembre 2020

Comme chaque année, nos agents communaux ont reçu les étrennes de la Mairie.

Même traitement que nos aînés avec l'attribution d'un bon d'achat chez «Aux Saveurs d'Ardennes» et une boîte de chocolats.

Sabrina Bouton, Nathalie Mayeur, Stancy Valot, Ghislaine Civade, Bruno Valot

Numérotation des habitations

Un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies) est en cours. En s'intercalant dans une numérotation "fixe" de nombreuses rénovations et constructions engendrent de nombreux déboires pour nos nouveaux habitants.

Objectifs :

– Débloquer les situations avec les nouvelles constructions.

– Faciliter et accélérer l'accès aux soins et services à domicile : médecins, secours d'urgence, service des eaux, électricité, gaz, téléphone.

– Faciliter le déploiement de la fibre.

– Faciliter les déplacements au travers des outils de cartographie mobiles : GPS, Smartphone, ...

– Faciliter les livraisons à domicile des commandes effectuées par correspondance, par internet.

– Faciliter la gestion des listes électorales et les opérations de recensement...

Le dossier avait été mis un peu sous le coude avec pour optique de ré-embrayer à la suite du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU étant maintenant achevé et après une projection il s'avère qu'environ 70% des habitations doivent changer de numéros. Le but est simplement de supprimer les "bis, ter, A, B, ..." et cette modification produit un effet en chaîne jusqu'à l'extrémité de nos rues. Tant qu'à faire peut-être modifier 100% des numéros en passant par une logique métrique ?

Attention : seuls les bâtiments ayant une vocation d'habitation ou hébergeant une activité justifiant l'adressage doivent être numérotés.

Aucun numéro ne doit être attribué à un garage particulier par exemple.

Le plus urgent est la numérotation mais nous allons en profiter pour vérifier l'exactitude des appellations de nos voies communales.

La numérotation continue (système actuel) :

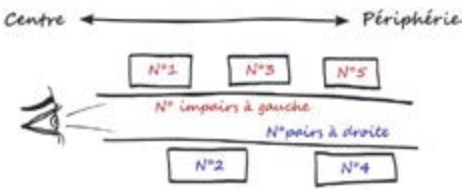

Les immeubles sont numérotés avec des numéros croissants depuis le début de la voie. Le long de cette voie, les numéros pairs sont à droite (2, 4, 6, etc), les numéros impairs sont à gauche. Cette numérotation convient aux zones urbanisées dense (centre-ville).

Avantages :

– numéro plus petit,

– plaque de taille standard.

Nom	Longueur	Habitations
Charles-de-Gaulle (Place)		5
Charleville (Rue de) - D39	1905	47
Dessus de l'Enclos (Chemin au)	850	0
Ecogne (Fermes d')		3
Ecoliers (Rue)	65	4
Haute (Rue)	400	36
La Hamelle	890	2
La Houblonnière (Lotissement)	115	5
Louvière (Chemin de la)	555	4
Mondigny (Chemin de)	185	4
Moulin de Warnécourt (VC n°21 du CD n°39)	165	0
Neuville-les-This (Route de) - D39/D34	2510	27
Paradis (Rue du)	185	3
Patin (Ruelle)	90	0
Perpère (Rue)	320	16
Sept-Fontaines (Rue des)	1265	9
Warnécourt (Route de)	695	4
		169

La numérotation métrique :

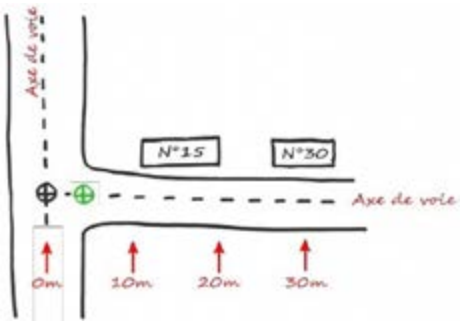

Les numéros attribués aux propriétés représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation (en s'éloignant du centre de la commune vers la périphérie). Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis ou ter. Le long de la voie, les numéros pairs sont à droite, les numéros impairs sont à gauche.

La numérotation métrique est particulièrement efficace pour les organismes de secours puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie.

L'origine de la voie, à partir de laquelle est calculée la numérotation, correspond à l'intersection de deux axes de voies ou elle peut correspondre au début de la voie.

Remarque : des communes ont pu faire le choix la numérotation décamétrique pour éviter des numéros à rallonge. Bien que cette méthode soit valide, il est préférable de rester sur une numérotation métrique.

Avantages :

– système jamais en défaut avec les futures constructions,

– la numérotation donne une information de distance.

Il est conseillé d'utiliser un seul système de numérotation sur toute la commune.

Si vous pensez à des situations dans le village qui demandent une amélioration, n'hésitez pas à nous exposer les cas !

Les étapes

1) Un groupe d'élus et éventuellement de techniciens est chargé de mener ce projet dans le but d'améliorer les services rendus à la population. Remettre à plat la numérotation des habitations et éventuellement le nom des voies. Rédaction de plans adaptés et reconnaissance sur le terrain.

2) Présenter au Conseil Municipal le projet terminé et délibération.

3) Prévenir nos partenaires avec une copie de la délibération de Conseil Municipal actant le lancement des modifications en fixant des dates précises dans le déroulement (administrations, ...).

4) Informer les habitants du projet par le site internet, bulletin municipal, signalétique mise en place à chaque début et fin de voie.

5) Recueillir les demandes particulières des administrés.

6) Réunir les administrés pour présenter le projet final.

7) Fournir un tableau aux administrations de la nouvelle numérotation et la correspondance par rapport à l'ancienne.

8) Fournir la nouvelle plaque de numéro.

9) Fournir des attestations de modification d'adresse à tous les habitants. Nécessité de la transmettre à leurs contacts (impôts, CPAM, ...). Obligation d'informer leurs locataires.

Optique fibre !

mardi 26 mai 2020

C'était le 26 mai 2020, deux gros voire très gros engins sont venus trancher dans le vif les accotements des routes desservant le village, qui en provenance de Neuville les This, qui en provenance de Warnécourt; autant dire que Fagnon est «cerné» par le déploiement du futur réseau de fibre optique.

Dans un premier temps, il s'agissait de dérouler les gaines appelées à recevoir le moment venu les faisceaux de fibre eux-mêmes; viendra ensuite le contrôle pneumatique de l'étanchéité des tubes enterrés puis la mise en place des NRO (nœuds de raccordement optique, les «grosses armoires»), puis les SRO (sous-répartiteurs optiques).

En effet, en matière de réseaux d'information, transfert et distribution, Didier Jenczak, directeur des relations avec les collectivités locales au sein de Losange SAS, indique qu'il en va de même qu'en matière de desserte routière et autoroutière où des échangeurs et des carrefours permettent de passer d'un stade à l'autre jusqu'aux rues desservant les habitations.

La dernière étape, et non la moindre, consistera dans un délai de trois mois à interroger les opérateurs commerciaux potentiels pour assurer les liaisons individuelles au terme d'une opération globale qui aura duré de huit à quatorze mois.

Prévus en «année 4» au plan de développement de la Grande Région Grand-Est, les Fagnonnais seront éligibles au très haut débit au quatrième trimestre de l'année 2021; encore un peu de patience...

La rénovation de l'église

Il impressionne ! Avec ses 23 mètres de hauteur on le voit de loin, c'est l'échafaudage qui enserre le clocher de l'église du village; la couverture de l'édifice va faire l'objet de tous les soins de l'entreprise Gérald Couverture qui a emporté l'appel d'offres dématérialisé.

Cette lourde opération a obtenu l'appui essentiel des institutionnels, Etat, Région Grand Est et Ardenne Métropole, de même que celui de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français; en outre, une importante procédure de mécénat populaire s'est avérée un succès notable avec plus de 10 000 € collectés. Sur une enveloppe TTC de 114 000 €, l'autofinancement communal se limite à 18 500 €; ce montage financier favorable est à mettre à l'actif de la précédente mandature pour qui l'entretien des bâtiments publics était une politique permanente; la nouvelle équipe suit donc un itinéraire tout tracé.

Le chantier a été programmé sur trois mois environ, répartis à égalité entre le clocher et la nef ainsi que la sacristie.

Le clocher et son coq avaient fait l'objet d'une précédente réfection en 1969 par les soins de l'entreprise warcquine Raymond Mellier; les maçonneries extérieures avaient été ravalées et les enduits intérieurs réhabilités dans les années 1990-2000. Sans oublier la réfection de l'horloge en 1995.

Réfection de l'horloge en 1995. Au premier rang de gauche à droite : Abbé Sery - curé de la paroisse depuis 1959, Marcel Piermée, Jacques Mathot - maire de la commune

Horloge repeinte par Bruno Valot

Montage de l'échafaudage 11 septembre 2020

9 novembre 2020

Installation d'un grillage «anti-pigeons»

Statue repeinte par Bruno Valot

Au dessus de la nef et du chœur

Intérieur du clocher

Du plâtre sur les voliges pour parfaire les angles !

Le sommet du clocher

Nouvel hôte à la cime du clocher

jeudi 12 novembre 2020

Il rutile, crête fière, ergots tendus, pennes caudales ordonnées, bec au vent : c'est notre nouveau coq !

Symbole gaulois mis en place par Gérald et Flavien Duterque, il va accompagner notre météo durant plusieurs dizaines d'années.

Ancien coq trop endommagé pour reprendre sa place face à son remplaçant

Arbres fruitiers

C'est 22 arbres fruitiers qui seront plantés sur notre commune.

L'association Fagnon Loisirs va planter 8 pommiers derrière la grange Croisy qui se trouve rue Haute. Une action en soutien à la traditionnelle fête de la pomme du mois d'octobre.

La commune vient d'arrêter le choix de 14 variétés qui seront plantées sur le terrain de jeux. Des membres de l'association Croqu'Ardenne seront présents lors des plantations pour faire ça dans les règles de l'art.

Les abords du terrain de foot ont fait l'objet d'un bon nettoyage. Les thuyas le long de chez monsieur Pierre, les poteaux, les filets et les ronces derrière les buts de football ont été retirés de façon définitive et laissant ainsi la place à nos futurs arbres fruitiers dans un premier temps.

Pour l'aménagement des 6500 m² des réflexions sont en cours pour le printemps.

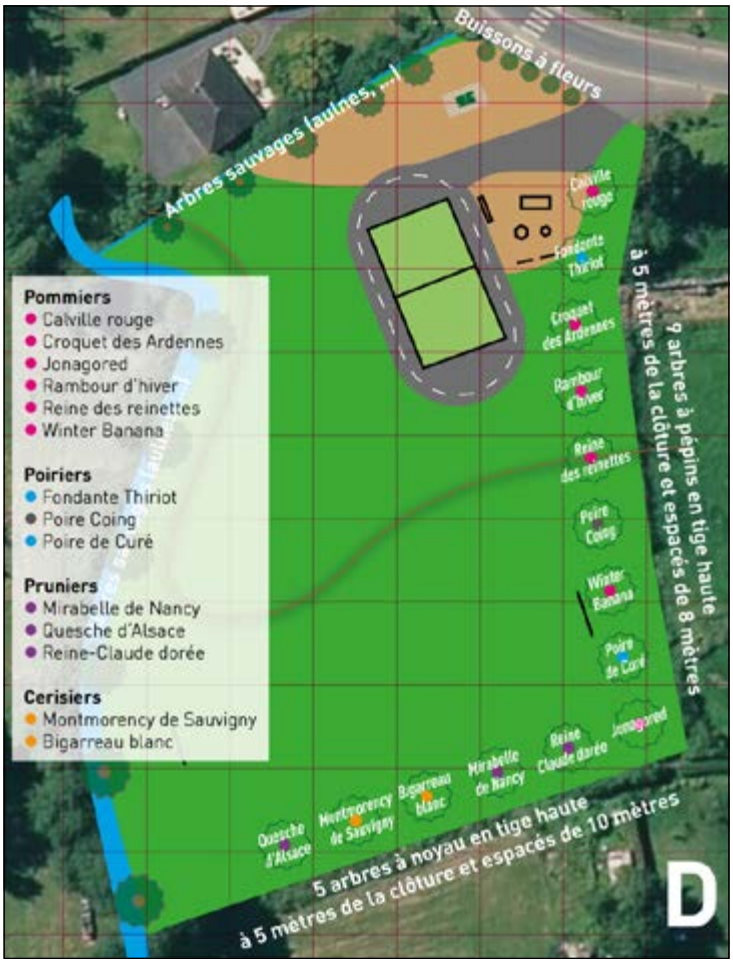

Le terrain de jeux en cours de nettoyage

Rentrée des classes «bis»

jeudi 14 mai 2020

Dé-confinement : deuxième rentrée scolaire le jeudi 14 mai.

Au vu des directives nationales et de l'opinion des parents d'élèves locaux, la municipalité fagnonnaise a décidé d'ouvrir les locaux scolaires affectés aux «grands» aux dates établies, à savoir d'abord le jeudi 14 mai pour le premier «échantillon» par niveaux de classes.

Tel n'est en revanche pas le cas pour les maternelles situées à Neuville-les-This où le faible nombre d'enfants escompté a amené Marc Merlhès et ses proches à différer cette reprise en septembre prochain.

S'agissant des CP et CM2 attendus en l'occurrence le jeudi 14, ils étaient une dizaine environ accueillis par la directrice Madame Eugénie Bougard.

Au delà des deux premiers jours de rentrée, l'effectif maximal attendu se situait au delà de quinze, obligeant à une dissociation en deux groupes, à raison d'un jour sur deux, à compter des lundi 18 et mardi 19 mai. Il en ressort que la classe s'est tenue sous la mairie jusqu'au premier juin.

Durant tout ce temps, la seconde enseignante, en la personne de Madame Elise Dujeux, a occupé son poste en télétravail.

Pour rendre opérationnels les locaux et leurs accès, toutes les dispositions utiles ont été prises pour faire respecter en particulier les règles de distanciation et d'asepsie en vigueur. Enfin, le transport et la restauration ont été assurés.

Le fléchage est en place

Ainsi que les cercles de distanciation...

Distribution de masques à l'école

mardi 17 novembre 2020

La commune a distribué deux masques à chaque élève des classes de Fagnon.

90 masques en tissu de taille enfant commandés à la société "TSC Confection" basée à Angecourt.

La société est spécialisée dans les tissus d'ameublement et le linge de maison.

Pour la photo, les enfants étaient en double masques et ils ont tous survécu !

Défibrillateur

mardi 6 octobre 2020

Venant en anticipation sur l'obligation concernant les équipements recevant du public (ERP) de 5ème catégorie, la précédente municipalité avait décidé l'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (DAE); c'est maintenant chose faite et l'appareil a été placé sous le porche d'entrée de la salle polyvalente. Il s'agit d'un modèle semi-automatique, constitutif d'une véritable solution intégrée et permettant aux secouristes néophytes une réponse autonome aux situations d'arrêt cardio-respiratoire. L'urgence est alors absolue puisque chaque minute perdue fait diminuer de 10 % les chances de guérison.

Ainsi, pour répondre au mieux aux états d'urgence vitale, en évitant notamment toute panique, la chaîne de survie est ainsi entièrement jalonnée jusqu'à la définition des compressions thoraciques de 5 à 6 cm, jusque cent fois par minute, excusez du peu ! Et, le cas échéant (la moitié des situations environ) le choc électrique destiné à la re-synchronisation des fonctions cardiaques.

En parallèle à cette installation, une première séance d'information a été réservée aux membres du conseil municipal à l'invitation de Coralie Durand, maire. Sylvain Hubert, de la société sedanaise Distri Club Médical, fournisseur de l'appareil, a délivré de précieuses indications à son auditoire.

Comme pour une assurance, il reste préférable de ne pas avoir besoin de recourir à cette procédure !

Pour répondre au mieux aux situations d'urgence vitale le défibrillateur est opérationnel.

50 ans du décès de Charles de Gaulle

Un documentaire diffusé le 10 novembre sur France Télévision reprenait 28 secondes de la sortie de l'église. L'extrait est disponible sur www.fagnon.net.

La vidéo donne l'impression que c'est à Colombey en 1953. En réalité c'est à Fagnon et le millésime 1953 ne serait pas avéré, peut-être 1946 !

Amédée Carminati à la gauche de Charles de Gaulle

Et quelques décennies plus tard, inauguration de la Place Charles de Gaulle en 1995. Joseph Binet et Jacques Mathot.

Rue Perpère

Élucubrations toponymiques ? Divagation ?

La toponymie, autrement dit l'étude (la science ou la connaissance) des noms de lieux nous en apprend beaucoup sur la vie des territoires et de leurs occupants au long des siècles écoulés.

Lors de notre récent résumé relatif à notre église Saint-Nicaise, nous avons évoqué les relations de la paroisse villageoise avec sa «mère» l'abbaye des Septfontaines.*

Telle est l'étude des noms de rues; parmi ceux de notre village, la plupart sont essentiellement descriptifs : rue Haute, route de Neuville, route de Charleville, de Warnécourt, de Mondigny, etc. La rue du Paradis est à la croisée entre cette catégorie et la suivante car elle a sans aucun doute un fond de vérité historique, il reste à découvrir ! N'oublions pas que le moulin du Paradis était en son temps une dépendance de l'Abbaye.

La seconde typologie est représentée par une seule dénomination, atypique pour le moins : la rue Perpère. Cette curieuse allitération trouve t-elle sa source dans un nom propre ? Rien n'est moins sûr !

C'est là où la relation avec l'abbaye reprend vigueur; l'idée nous est venue en effet, au vu d'une orthographe ancienne, diphtonguée «Père-Père», de relier à la dite abbaye la désignation de cette artère (aujourd'hui essentielle !), qui fut autrefois une simple ruelle sans riverains bâtis. Nous avons relevé que le village avait vécu sans paroisse propre jusqu'en 1768; en conséquence les offices religieux étaient célébrés dans la chapelle puis dans l'église «du bas» par des religieux «du haut»; ils devaient donc faire le chemin entre les deux édifices, «pedibus-jambus», et le doublonnement onomastique pourrait être une marque d'ironie quant à une claudication éventuelle des révérends-pères desservants ou bien leur déambulation «à la père leu leu».

Au delà, un presbytère propre au village a été affecté au curé résident, en bordure de la rue Haute depuis la Révolution; l'actuelle maison OSADZUK. Ensuite, il fut transféré à proximité immédiate de la mairie et, surtout, de l'église, dans la maison bourgeoise des LASCOURS; il s'agit de notre actuelle école du haut, dénommée plus précisément «classe des petits», et du logement communal. Source : recueil «La mémoire de notre village en photos», Fagnon-Loisirs 2008.

La réalité était tout autre, à la veille de la Révolution, l'abbaye ne comptait plus que sept frères (Abbé SERY)

Que penser de cette hypothèse ? Invention, simple trait d'imagination ? «A défaut de certitudes, on en est réduit à des supputations, à des conjectures» (auteur inconnu trop peu célèbre). Autrement dit, quand on ne sait pas, on imagine, voire on invente ? Le contraire en tout cas reste à prouver...

En marchant, nous aurons plaisir à lever les yeux sur ces rares et intéressants éléments d'architecture situés au carrefour de chaque extrémité de la rue Perpère, tant du côté de la rue des Septfontaines, que de la route de Charleville : de magnifiques pans coupés à rez de chaussée, surmontés d'une trompe, parfois historiée; il en existe également un exemple significatif au carrefour de la rue des Ecoliers avec la route de Warnécourt.

Quant à leur fonction, nous pensons à l'élargissement du «cône de visibilité» à l'arrivée sur une voie principale. N'en tirons pas argument pour accélérer et manquer de vigilance !

Nous sommes preneurs de toute indication quant aux autres lieux-dits que sont la Louvière, la Houblonnière, les Jardins de la Cour ou encore la Hamelle, le Mellier, et plus si affinités; si, pour les premiers le lien semble clair avec la vie paysanne ancienne, il l'est moins pour les suivants.

** L'histoire exhaustive de l'illustre maison de l'ordre de Prémontré figure en détail dans l'ouvrage éponyme signé par l'éminent abbé Jean SERY le 15 août 1968 et publié au premier trimestre 1970.*

Rue Perpère (suite)

Aquarelle de Jacques Croisy

Les demoiselles Mengozzi, aux lendemains de la 2ème guerre mondiale

Le ou la photographe pourrait être Simone Croisy ou Joseph Mengozzi, leur père (de son nom d'artiste, musicien de jazz et compositeur, Jerry MENGO 1911-1979).

Sur la photo ci-dessus, il s'agit de la dépendance de la "Grande Maison", actuellement domicile de M. Claude CROSSE.

Nous aurons plaisir pareillement à regarder, avec son arc assez bas et ses piédroits surmontés de colonnettes, cette ancienne porte de l'abbaye elle-même (voir Abbé SERY*) «remontée» dans la façade d'une maison d'habitation, l'histoire ne dit pas à quelle époque.

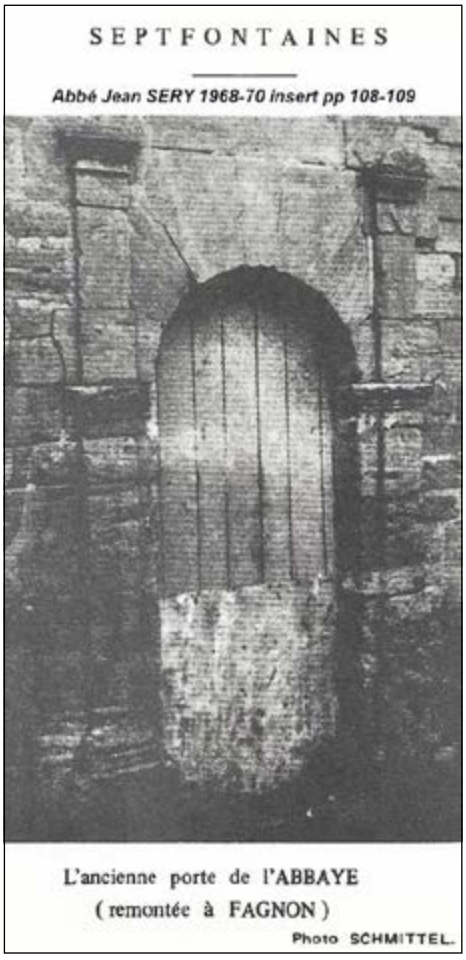

Belote

samedi 8 février 2020

Le tournoi de belote organisé par Fagnon Jeunesse a rassemblé 28 équipes dans notre salle polyvalente.

Le podium :

Pierre/Aurélien : 5214 points

Maël/Bernadette : 4932 points

Jill/Anthony : 4843 points

Salade au Lard

samedi 7 mars 2020

Le concours de Salade au Lard organisé par Fagnon Loisirs.

Le trio gagnant :

Querton d'OR
Martine LONGCHAMP

Querton d'ARGENT
Frédérique GILMAIRE

Querton de BRONZE
Jacqueline FERNANDEZ

Brocante

dimanche 16 août 2020

Masquée et arrosée.

Cette brocante avait débuté sous un beau soleil ! Et malgré l'ambiance masque et solution hydro-alcoolique, les chineurs et débusqueurs étaient au rendez-vous !

La convivialité et le plaisir de se retrouver étaient palpables.

Tout allait bien jusqu'à environ 14h30, où la survenue d'un orage est venu essaimer ce joyeux monde... Le remballage fût effectué en catastrophe, et le vent rendait la partie difficile. Nombreux eurent l'air d'être tombés dans le ruisseau sous cette pluie énergique ! Et les grêlons ont fait quelques blessés... Cet orage n'a fait qu'amplifier la solidarité déjà présente, les uns et les autres s'aidèrent, s'abritèrent...

Une belle journée d'été, dont chacun a pu profiter !

Les mesures sanitaires prescrites ont été observées à la lettre

La Fagnonnaise

dimanche 6 septembre 2020

La météo du 6 septembre 2020, des plus favorables, conférait à cette manifestation traditionnelle et attendue l'impression d'une récolte précoce des fruits secs dont la nature sait nous gratifier.

A l'arrivée des deux parcours de 8 et 13 km, les 226 participants affichaient unanimement sous leur masque sanitaire un sourire éclatant tant leur plaisir était grand d'avoir profité d'un itinéraire autour de Fagnon, largement renouvelé par les organisateurs.

Saluons au passage les doyens, fidèles parmi les fidèles, que sont Jean Lecler, nonagénaire, et son épouse Nicole.

Reste une difficulté au tableau, mais c'est possible : faire mieux l'année prochaine !

Bienvenu, le ravitaillement est un moment de réconfort

Les doyens parmi les participants

Jus de pomme

samedi 10 octobre 2020
dimanche 11 octobre 2020

L'épidémie de Covid 19 n'a pas eu raison de la traditionnelle fête fagnonnaise du jus de pommes; et, grâce à une récolte aussi abondante que savoureuse, coiffée d'une météo souriante, le millésime 2020 de la manifestation figurera en bonne place aux rangs des souvenirs des uns et des autres.

L'affluence, restée mesurée, a facilité la distanciation physique entre les visiteurs; de plus, des circuits différenciés avaient été mis en place et signalisés dans le cadre des mesures de protection sanitaire.

Enfin, les bénévoles, tant organisateurs que participants au pressage ou autres succulentes activités campagnardes, étaient dûment pourvus en masques de protection et en gel hydroalcoolique.

Même si on ne le voit pas, Romain est tout sourire !

Activités sportives

Fagnon Loisirs continue à nous faire bouger depuis septembre avec notre nouvelle animatrice Claudia. Deux cours le jeudi soir à la salle des fêtes, avec mise en place et respect des mesures sanitaires :

15 personnes pour le cours de 19 h en yoga/pilate,

10 personnes pour le cours de 20 h en cardio/renfo,

dans l'attente des autorisations pour reprendre les cours.

L'**ALFA** avait repris ses entraînements de tir à la carabine et au pistolet le vendredi soir.

Mais actuellement dans l'attente des autorisations pour reprendre les entrainements.

Annulation des manifestations

Pour la fin de l'année, Fagnon Loisirs a été contraint d'annuler trois événements :

- bourse aux jouets et puériculture (25/10)
- soirée Beaujolais (20/11)
- marché de Noël (29/11)

Et après le COVID et le confinement... l'association doit organiser son assemblée générale initialement prévue le 11 décembre et va élire un nouveau président suite à la démission de Sylvie Vaudchamp.

Fagnon Loisirs s'est équipé d'un four pour plus d'autonomie lors des manifestations et va louer le terrain derrière la grange Croisy rue Haute afin d'y planter huit pommiers.

Pour respecter les règles COVID un barnum géant avait été installé à côté de la salle des

Feu d'artifice du 13 juillet

lundi 13 juillet 2020

Nous n'étions plus confinés, mais tous les feux d'artifice n'étaient pas autorisés à cause du risque d'une trop grosse concentration de public.

Celui de Warnécourt/Fagnon a rencontré un beau succès avec une forte affluence lors de la montée aux flambeaux et pour assister au spectacle depuis les hauteurs de Fagnon.

Course cycliste des cinq villages

dimanche 9 août 2020

Course de côtes : Covid et canicule.

Décalée de sa date printanière habituelle pour cause de confinement lié à la pandémie de coronavirus, la course cycliste des cinq villages, organisée par l'ECVB, dénommée géographiquement «des Crêtes», a tenu toutes ses promesses sportives sous une température de plomb.

Tout aussi sportivement, la commune de Fagnon a de nouveau brillamment honoré son rôle phare en matière de signalement routier avec une dizaine de bénévoles présents aux différents lieux névralgiques du parcours.

Ce sont Coralie, Guy, les deux Stéphane, Mathieu, Luc, André, Daniel, Jean-Pierre et Etienne qui ont manié le fanion réglementaire.

Un échantillon de l'équipe des signaleurs fagnonnais

Départ à Gruyères

La victoire acquise à Gruyères pour le jeune coureur ardennais Louis Coqueret. Photo Hervé Dancerelle.

En bas du Poirier

Cadeaux de fin d'année

Le repas de nos anciens annulé pour cause de COVID, nous avons distribué des bons d'achat à utiliser «Aux Saveurs d'Ardennes» à la Francheville. 30 € pour une personne seule ou 50 € pour un couple ayant tous les deux 65 ans et plus. Une boîte de douceurs chocolatées. Afin d'assurer la sécurité de tous, nous avons observé une période de quarantaine des sacs avant de les offrir. Lors de la distribution nombreux étaient ceux qui regrettaient l'annulation du repas tout en comprenant bien la situation.

Dans un deuxième temps, nous avons distribué des sachets de friandises pour la Saint-Nicolas de nos plus jeunes.

Cérémonie du 11 novembre

mercredi 11 novembre 2020

Cette année notre commune était chargée de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre avec les communes voisines : Neuville-les-This, Prix-les-Mézières, This, Sury.

Les contraintes liées à la pandémie de Covid-19, nous ont conduits à restreindre la présence au strict minimum dans le respect des consignes préfectorales.

A 11h30 a eu lieu la levée des couleurs, un dépôt de gerbes à l'occasion et la lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, (Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens combattants).

Puis la citation des 20 militaires morts pour la France au cours de l'année 2020.

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de «Ceux de 14». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance. 8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur.

Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des évènements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Henri AUBENTON, jeune porte-drapeau

Obus sur le chemin

vendredi 26 juin 2020

Une dernière prise de guerre pour notre maire Daniel Martinot qui faisait des heures supplémentaires le vendredi 26 juin.

Probablement mise au jour par le récent chantier d'enfouissement des infrastructures de fibre optique, c'est une ancienne ogive d'obus qui a été découverte par un groupe de marcheur en bas du tronçon supérieur du chemin de la Louvière au lieu-dit «Vallée Robin». C'est Pascal Poncin qui a signalé la présence de l'objet à la Mairie.

Deux démineurs de la Sécurité Civile de Châlons en Champagne ont neutralisé et emporté ce projectile dépourvu de sa douille et dont l'amorce était brisée; c'est-à-dire qu'il a été tiré et qu'il n'a pas explosé. Il gardait néanmoins un fort pouvoir de nuisance car il restait chargé; on tremble rétrospectivement au souvenir des énormes trancheuse et pelleteuse qui ont récemment œuvré à cet endroit !

Selon les techniciens, les caractéristiques de cet obus étant imprécises, son origine et le conflit auquel il se rattache restent une énigme; il pourrait s'agir du corps d'un 75 français «retravaillé» du côté allemand, ce qui ne fait que renforcer l'incertitude de la guerre au cours de laquelle il a été expédié. Cette découverte au sud du village situerait logiquement son point de départ à l'opposé, sans toutefois permettre de définir s'il s'agit de l'offensive initiale ou de la contre attaque libératoire, tant de la première guerre que de la seconde.

Une «fusée» d'artillerie, indéterminée, découverte et aussitôt neutralisée

Un frisson rétrospectif au vu des engins de terrassement qui sont passés là

SDF allemand

Le 2 avril, dé-confiné avant l'heure, sans papiers ni moyens, Patric SCHUCHARDT, de nationalité allemande, tente de relier deux points indéterminés. Réponse de l'Ambassade d'Allemagne à Paris : «Doch, es gibt armen Leute in Deutschland !» = «Si, il existe des gens pauvres en Allemagne...».

Bulletin d'information édité par la Mairie de Fagnon
Contact : Mairie de Fagnon
Place Charles-de-Gaulle
08090 FAGNON
03 24 59 49 45
mairie.fagnon@wanadoo.fr
www.fagnon.net

Rédaction des textes :
Coralie DURAND
Prisca PIERMÉE
Marie Line VAIREAUX
Gérard GUILLIN
Frédéric DELTOMBE

Photographies :
Hervé DANCERELLE
Daniel MARTINOT
Marie Line VAIREAUX
Gérard GUILLIN
Frédéric DELTOMBE

Imprimé en 200 exemplaires
le 22 décembre 2020
par la société SPPRINT à Fagnon.

Etat civil

THOMAS, né le 18 mars 2020 à Charleville-Mézières
Chez Claire Martinage et Philippe Pilon
Domiciliés rue Haute

LOUNA, née le 6 juin 2020 à Bezannes
Chez Karine Perrin et Nicolas MAHY
Domiciliés route de Neuville-les-This

SHELBY, née le 31 août 2020 à Charleville-Mézières
Chez Steffy Napoli et Enrique Goreau
Domiciliés route de Charleville

Madame **Jeannine PROFICET**
née PAILLAS (9/05/1948)
nous a quittés le 11 avril 2020
dans sa 72ème année

Madame **Irène JACQUEMART**
née MICHALSKI (15/08/1937)
nous a quittés le 24 novembre 2020
à l'âge de 83 ans.

La page de 2020 est tournée !
2021 est à imaginer.
Et nous commençons à l'écrire ensemble.
Le conseil municipal et la maire
vous souhaitent une très belle année 2021.